

# Conditions générales d'utilisation de VolunteerIn

## 1. Introduction

Schneider Electric via sa Fondation a mis en place le site *VolunteerIn*, une plateforme collaborative qui permet de favoriser et d'organiser l'engagement de ses collaborateurs dans des missions de bénévolat proposées par les associations partenaires de la Fondation Schneider Electric, sous égide de la Fondation de France, ainsi que des entités pays Schneider Electric.

Les présentes conditions visent à formaliser les règles pour l'utilisation de *VolunteerIn* et de clarifier les droits et obligations de l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme.

EN UTILISANT *VOLUNTEERIN* L'UTILISATEUR DOIT AVOIR LU LES MODALITÉS DE CONTRIBUTION A *VOLUNTEERIN* PRÉSENTES DANS LA RUBRIQUE FAQ, LU ET ACCEPTÉ LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION.

L'utilisation du site *VolunteerIn* est ouvert à des utilisateurs internes (salariés de Schneider Electric) et à des utilisateurs externes (Retraités et Associations partenaires).

L'utilisation de *VolunteerIn* par des utilisateurs internes est facilité par le Single-Sign-On et nécessite l'activation du compte utilisateur, l'acceptation sans réserve des présentes conditions d'utilisation lors de l'activation du compte utilisateur interne et leur respect à chaque visite sur le site de *VolunteerIn*.

L'utilisation de *VolunteerIn* par des utilisateurs externes nécessite la création d'un compte utilisateur sur la plateforme *VolunteerIn*, l'acceptation des présentes conditions d'utilisation lors de la création du compte et leur respect lors de chaque visite sur le site *VolunteerIn*.

L'Utilisateur déclare avoir obtenu auprès de Schneider Electric et de sa Fondation toutes les informations nécessaires sur les services offerts par *VolunteerIn* et les conditions d'utilisation et doit accepter sans réserve ces Conditions générales d'utilisation lors de son premier accès à *VolunteerIn* en cochant la case, " J'ai lu et j'accepte les Conditions d'utilisation".

## 2. Définitions

Les termes utilisés dans ces présentes conditions générales d'utilisation auront les définitions suivantes :

**Campagne** : désigne la durée de vie d'un projet.

**Cool site Leaders** : fait référence à une personne au sein d'un établissement de Schneider Electric qui est chargée de mettre en œuvre la politique "Cool Site" de Schneider Electric.

**Contribution** : fait référence aux heures de bénévolat assurées par un volontaire en réponse à une mission postée sur le site internet *VolunteerIn*.

**Contributeurs** : désignent un collaborateur ou retraité de Schneider Electric volontaire pour postuler à une mission sur le site *VolunteerIn* à titre bénévole.

**Employés** : désignent les personnes ayant un contrat de travail en vigueur avec Schneider Electric ou l'une de ses filiales.

**Missions** : désignent une demande de bénévolat postée en ligne sur le site *VolunteerIn* de la part d'un partenaire de Schneider Electric. Une mission peut être effectuée par un ou plusieurs volontaires dans le cadre d'un projet donné.

**Partenaires** : désignent les organisations partenaires de la Fondation Schneider Electric ou d'une entité Schneider Electric d'un pays.

**Plateforme** : fait référence au site internet *VolunteerIn* développé par la Fondation Schneider Electric, sous égide de la Fondation de France, pour favoriser et organiser l'engagement des collaborateurs de Schneider Electric au profit des Partenaires de la Fondation Schneider Electric et des entités pays Schneider Electric.

**Projets** : désignent un ensemble d'actions ou d'initiatives cohérentes développées par un Partenaire. Un projet regroupe plusieurs missions.

**Porteur de projet** : désigne toute personne qui a la possibilité de créer un projet sur le site internet *VolunteerIn*. Il peut s'agir d'une personne nommée au sein de l'organisation partenaire, d'un délégué de la Fondation Schneider Electric ou d'un "Cool Site Leader".

**Schneider Electric Teachers** : est une association créée par la Fondation Schneider Electric en 2012 dont la mission est d'organiser et de favoriser le bénévolat de compétences des salariés et retraités Schneider Electric au profit des Partenaires de la Fondation.

**Retraité** : désigne une personne ayant pris sa retraite et dont le dernier poste a été exercé au sein de Schneider Electric ou de l'une de ses filiales.

**Utilisateur** : désigne tout employé de Schneider Electric, retraité de Schneider Electric ou Partenaire externe de Schneider Electric ayant l'autorisation de Schneider Electric de consulter le site internet *VolunteerIn* mais aussi de se créer un compte utilisateur afin d'apporter sa contribution.

### **3. Conditions d'accès à *VolunteerIn***

#### **3.1. Création de compte :**

L'accès à *VolunteerIn* et l'utilisation des services offerts sont fournis gratuitement par la Fondation Schneider Electric aux employés de Schneider Electric, aux Retraités et aux associations partenaires de Schneider Electric.

Avant d'utiliser *VolunteerIn*, l'Utilisateur doit créer un compte s'il est Retraité ou Partenaire, ou activer son compte grâce au Single-Sign-On s'il est collaborateur Schneider Electric.

Pour les Retraités et Partenaires, l'accès à l'espace Utilisateur nécessite l'identification de l'Utilisateur par le biais d'un email et d'un mot de passe.

L'activation ou la création d'un compte nécessite que l'Utilisateur accepte les Conditions générales d'utilisation en vigueur au moment de l'inscription. Cette acceptation est indiquée par une case à cocher.

Si l'utilisateur, Retraité ou Partenaire, oublie ses identifiants personnels ou ceux reçus en tant que retraité ou partenaire, il peut cliquer sur « Mot de passe oublié » pour recevoir un email contenant un lien permettant de réinitialiser son mot de passe pour assurer sa confidentialité.

#### **3.2. Conditions d'accès des employés de Schneider Electric**

##### Accès avec le mail professionnel :

Tous les collaborateurs de Schneider Electric peuvent accéder à *VolunteerIn* et s'y connecter avec leur identifiant (SESA) et leur mot de passe Windows.

L'inscription requiert l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation.  
Lors de la première connexion, le collaborateur devra compléter son profil.

### **3.3. Conditions d'accès des Retraités**

Les Retraités peuvent s'inscrire à *VolunteerIn* en s'inscrivant avec leur adresse email personnelle. La création d'un compte en utilisant une adresse email personnelle nécessite de remplir un formulaire d'inscription. Cette inscription sera soumise à la validation du délégué de la Fondation du pays de résidence du Retraité, indispensable à l'activation du compte.

L'inscription requiert l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation.

Une fois inscrit, le Retraité reçoit par email ses identifiants et pourra se connecter en cliquant sur le bouton « Retraité / Partenaire ».

Lors de la première connexion, le Retraité devra compléter son profil.

### **3.4. Conditions d'accès des Associations partenaires**

La création d'un compte en tant qu'Association partenaire nécessite de remplir un formulaire d'inscription. Cette inscription sera soumise à la validation du délégué de la Fondation du pays de l'association. La validation ne sera pas automatique et l'activation ne sera pas immédiate.

L'inscription requiert l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation.

Une fois inscrit, le représentant de l'association partenaire reçoit par email ses identifiants et pourra se connecter en cliquant sur le bouton « Retraité / Partenaire ».

Lors de la première connexion, le Partenaire devra compléter son profil, la fiche projet et la fiche mission.

## **4. Conditions d'Utilisation des services de *VolunteerIn***

### **4.1. Collaborateurs et Retraités**

#### **4.1.1. Création du profil**

Lors de la première connexion, les collaborateurs et retraités doivent compléter leur profil. Ils devront renseigner leurs compétences (5 maximum) et les langues de travail, pour permettre à *VolunteerIn* de les mettre en relation avec des missions qui correspondent à leurs attentes et à leurs compétences.

Les collaborateurs et les retraités s'engagent à fournir des informations exactes les concernant lorsqu'ils remplissent les champs de leur profil notamment ceux relatifs à leurs compétences.

Ils sont informés que les informations qu'ils fournissent peuvent à tout moment être vérifiées par les associations partenaires et ils s'engagent à leur fournir tout justificatif nécessaire pour permettre la validation de la mission.

Schneider Electric dégage toute responsabilité en cas d'information inexacte ou erronée fournie par ses collaborateurs et retraités.

De même Schneider Electric n'est pas responsable des réponses apportées par les Partenaires.

#### **4.1.2. Contribution**

Les employés et Retraités peuvent contribuer à un projet de plusieurs façons :

- Donner de la visibilité aux projets en décidant de suivre le projet en cliquant sur « Suivre ce projet ».
- Partager le projet sur les réseaux sociaux en cliquant sur l'icône « Facebook » ou « Twitter ».
- Rejoindre le programme Schneider Electric Teachers en donnant de leur temps à un projet portant la cocarde Schneider Electric Teachers, en contribuant à une des missions proposées et en indiquant le nombre d'heures qu'ils veulent dédier à la mission.
- Agir pour des programmes dans leur pays en donnant de leur temps personnel pour un projet de leur pays en contribuant à une des missions proposées.

#### **4.1.3. Postuler aux missions**

**LES PERSONNES SONT INFORMÉES DES MODALITÉS DE RÉALISATION DES MISSIONS PUBLIÉES SUR LE SITE *VOLUNTEERIN* DANS LA RUBRIQUE FAQ, DÉCLARENT AVOIR ÉTÉ**

## **CLAIREMENT INFORMÉES PAR SCHNEIDER ELECTRIC, ET DÉCLARENT ETRE VOLONTAIRE POUR POSTULER A UNE MISSION.**

Tous les Employés peuvent postuler à l'ensemble des missions proposées sur *VolunteerIn*. Seules les missions relatives aux projets labellisés « Schneider Electric Teachers » sont éligibles aux Retraités.

Les personnes ayant postulé à une mission reçoivent un email de confirmation de leur contribution, et ensuite une confirmation de leur participation ainsi que les détails de la mission si leur candidature est retenue. Elles reçoivent le cas échéant une réponse négative.

### **4.1.4. Réaliser une mission**

Les personnes peuvent choisir le nombre d'heures qu'elles peuvent consacrer à la réalisation d'une mission.

Elles doivent consacrer au moins 25 heures (hors temps de transport) pour la réalisation d'une mission internationale d'un projet « Schneider Electric Teachers ».

Les Employés doivent réaliser cette mission sur leur temps de vacances, à moins que la politique de Schneider Electric Pays ait prévu des dispositions spécifiques.

Les Employés et les Retraités bénéficient de la même couverture d'assurance que celle couvrant les déplacements professionnels et bénéficieront d'un remboursement de leurs frais de mission selon les règles relatives aux déplacements professionnels en cours dans le pays de résidence de l'employé ou du retraité.

## **4.2. Partenaires**

### **4.2.1. Création du profil**

Lors de la première connexion, les Partenaires doivent compléter leur profil. Ils s'engagent à fournir des informations exactes les concernant lorsqu'ils remplissent les champs de leur profil.

Schneider Electric dégage toute responsabilité en cas d'information inexacte ou erronée fournie par les Partenaires.

### **4.2.2. Création d'un projet et des missions**

Lors de la création d'un nouveau projet, les Partenaires doivent indiquer : le titre du projet, le lieu, la durée de la campagne, des informations de contact etc.

Dans le cadre de ce projet, ils peuvent poster des missions, qui peuvent être réalisées par des collaborateurs ou retraités de Schneider Electric dans le cadre du bénévolat de compétences. Pour chacune des missions mises en ligne, il faut renseigner : le titre de la mission, le lieu, les dates, les compétences éventuelles et les langues, le nombre d'heures, le nombre de participants et indiquer si c'est une mission locale ou internationale. La mission est ensuite proposée sur la plateforme aux Utilisateurs.

Schneider Electric ne s'engage pas à trouver un volontaire pour chacune des missions demandées et ne peut pas être tenu pour responsable si une mission ne trouve pas preneur.

## **5. Disponibilité du site *VolunteerIn***

Le site *VolunteerIn* est accessible en ligne 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7 et est disponible sauf dans les cas de force majeure, c'est-à-dire lors d'entretien ou lors d'événements importants qui justifieraient une interruption de service occasionnelle.

Schneider Electric se réserve le droit, sans préavis ni indemnité, de fermer temporairement l'espace utilisateur ou l'accès à un ou plusieurs services à distance pour effectuer une mise à jour, des modifications ou des changements à l'exploitation des méthodes, des serveurs, les heures de disponibilité, etc..., cette liste n'étant pas exhaustive.

Chaque fois que cela est possible, Schneider Electric s'efforcera d'avertir l'Utilisateur à l'avance par tout moyen des interruptions ou des arrêts affectant la fourniture de tout ou partie du service en ligne.

La Fondation Schneider Electric se réserve le droit à tout moment de compléter ou de modifier ses services, en particulier en raison de changements de technologie, ou selon les lois et règlements en vigueur.

Il est de la responsabilité de l'Utilisateur d'assurer l'évolutivité de ses équipements et de ses ressources informatiques et la qualité de sa connexion Internet disponible afin que ces ressources restent compatibles et s'adaptent aux évolutions de *VolunteerIn*.

## **6. Responsabilité de l'Utilisateur**

### **6.1. Compte Utilisateur**

L'Utilisateur est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de son mot de passe et des conséquences d'une divulgation volontaire ou involontaire à un tiers.

L'accès à l'espace de l'Utilisateur est impossible sans le mot de passe de l'Utilisateur.

L'Utilisateur est tenu d'informer Schneider Electric sans délai dès qu'il a connaissance de toute perte ou compromission de la confidentialité de son mot de passe ou de toute utilisation par des tiers non autorisés dont l'Utilisateur aurait connaissance. Il doit par ailleurs modifier son mot de passe dans les plus brefs délais.

### **6.2. Connexion Internet**

L'Utilisateur est responsable du paiement de la connexion Internet du logement, de la disponibilité et du bon fonctionnement de l'équipement de connexion de l'Utilisateur, et de ses moyens d'authentification à *VolunteerIn*.

### **6.3. L'Utilisateur déclare utiliser *VolunteerIn* dans le respect de la mission de *VolunteerIn***

En créant ou activant un compte Utilisateur et en accédant à *VolunteerIn* l'utilisateur confirme qu'il utilise le site à titre personnel s'il est Employé ou Retraité ou qu'il l'utilise en tant que représentant d'un Partenaire.

L'Utilisateur peut demander de supprimer son compte *VolunteerIn* à tout moment en contactant [Global-Foundation@schneider-electric.com](mailto:Global-Foundation@schneider-electric.com).

### **6.4. Partage des informations**

L'Utilisateur est responsable du partage des informations le concernant avec des Tiers notamment sur les réseaux sociaux.

## **7. Sécurité de la plateforme**

### **7.1. Sécurité – confidentialité**

Dans ces Conditions Générales d'Utilisation, Schneider Electric est soumis à une obligation de diligence et est engagé à fournir ses meilleurs efforts pour assurer la pleine disponibilité de *VolunteerIn* et un fonctionnement global satisfaisant.

Schneider Electric met en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles pour protéger les données personnelles de chaque Utilisateur contre tous dommages, pertes, usage détourné, intrusions, divulgations, altérations ou destructions.

Un certificat SSL est établi pour garantir tous les transferts de données client-serveur qui se déroulent sur *VolunteerIn*. Des procédures de sauvegarde physique et électronique concernant les données collectées sur le site *VolunteerIn* ont été mises en œuvre.

L'accès au site *VolunteerIn* requiert un mot de passe de niveau médium, composé de 8 à 13 caractères dont 1 majuscule et 1 chiffre.

Malgré toutes les mesures de sécurité adoptées, Schneider Electric ne pourra en aucun cas être responsable de la perte des données de l'Utilisateur en raison d'un manque de sécurité de l'accès Internet utilisé par l'Utilisateur pour se connecter à son compte *VolunteerIn*.

Les collaborateurs Schneider Electric administrateurs du site qui ont accès aux données personnelles des Utilisateurs de *VolunteerIn* sont exclusivement ceux en charge de l'administration du site *VolunteerIn*. Ils se sont engagés à la plus grande confidentialité à cet égard.

## **7.2. Assistance technique**

Schneider Electric fournit aux Utilisateurs un support technique, accessible en contactant les Délégués de la Fondation Schneider Electric.

## **8. Propriété intellectuelle**

Schneider Electric est le propriétaire *VolunteerIn*, de toutes ses composantes et de tous les développements et travaux de recherche autour de l'exploitation de la plate-forme *VolunteerIn*.

L'Utilisateur a l'interdiction de mettre en place des actions susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle détenus par Schneider Electric.

L'utilisateur dispose uniquement d'un droit d'utilisation de *VolunteerIn* dans le respect de la vocation de *VolunteerIn*. Il s'interdit de reproduire tout élément de *VolunteerIn* par quelque moyen que ce soit ou sous quelque forme que ce soit, de s'y livrer à tout acte de décompilation ou de contrefaçon, y compris l'extraction frauduleuse d'une partie quantitativement ou qualitativement substantielle de la base de donnée de *VolunteerIn*.

## **9. Protection des données personnelles**

### **9.1. Protection des données personnelles collectées *VolunteerIn***

Schneider Electric respecte la vie privée de ses Utilisateurs et traite les données personnelles dans le respect des lois sur la protection des données personnelles et de sa [Politique Globale de protection des données personnelles](#).

### **9.2. Données personnelles collectées lors de la création d'un compte *VolunteerIn***

L'Utilisateur est informé que lors de la création d'un compte *VolunteerIn*, les données collectées par Schneider Electric permettent de l'identifier directement.

En créant un compte *VolunteerIn*, l'utilisateur accepte que Schneider Electric traite ses informations personnelles afin de lui fournir le service de mise en relation avec les missions proposées par les Partenaires.

Les informations personnelles collectées concernant les utilisateurs lors de la création de profil sont les suivantes :

- Sexe
- Nom
- Prénom
- Email
- Sesa ID (pour le SSO)
- Pays
- Ville
- Téléphone mobile
- Téléphone fixe
- Division
- Fonction
- Langue préférée
- Compétences et centres d'intérêt
- Langues parlées

### **9.3 Accès aux données des Utilisateurs**

Schneider Electric a accès aux données sur l'utilisation du site *VolunteerIn* par les Utilisateurs comme décrit dans les [Mentions légales](#).

#### **9.3.1. Fourniture des données à des tiers**

L'Utilisateur est informé que ses données personnelles sont communiquées exclusivement aux Partenaires de Schneider Electric et de la Fondation Schneider Electric, dans le strict cadre de l'utilisation de la Plateforme.

Schneider Electric assure à l'Utilisateur que ses données personnelles (nom, email, ...) ne seront en aucun cas communiquées ou vendues à des tiers, sauf dans le cas où l'entreprise est sous la contrainte légale et doit faire droit à une requête des autorités judiciaires.

### **9.4. Conservation des données personnelles collectées**

La durée de conservation des données des utilisateurs est limitée à la durée d'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur et en aucun cas au-delà. Dans le cas d'une demande de l'utilisateur de supprimer son compte *VolunteerIn*, il faudra entre 15 et 30 jours pour que toutes les données soient entièrement supprimées du système.

### **9.5. Droits de l'utilisateur**

Chaque Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de toutes les données personnelles qui ont été collectées lors de l'utilisation de *VolunteerIn*. Pour exercer ce droit, il peut contacter les administrateurs du site *VolunteerIn* à l'adresse mail suivante : [global-foundation@schneider-electric.com](mailto:global-foundation@schneider-electric.com)

### **9.6. Transfert international des données personnelles**

Les Employés ou les Retraités qui postulent pour des missions internationales sont informés et acceptent que leurs données personnelles peuvent être transférées aux associations partenaires situées dans des pays tiers susceptibles de ne pas avoir de législation de protection des données reconnues adéquates par les Autorités de protection des données Européennes.

### **9.7. Responsabilité des Partenaires**

L'association partenaire est tenue de respecter la législation relative à la protection des données personnelles applicable et la politique de protection des données personnelles de Schneider Electric. Elle s'engage à n'utiliser les informations personnelles des Employés et Retraités de Schneider Electric que dans le cadre de *VolunteerIn*, à l'exclusion de tout autre objectif, et de ne pas les transférer hors

du pays de localisation de l'association Partenaire et de ne pas les transmettre ou vendre à des Tiers sans l'autorisation préalable des personnes concernées.

## **10. Exclusion de responsabilité**

L'Utilisateur est seul et pleinement responsable de l'utilisation qu'il fait de *VolunteerIn* mis à sa disposition gracieusement. La communication des codes d'accès de l'Utilisateur ou, en général, toute autre information jugée confidentielle est faite sous la propre responsabilité de l'Utilisateur. De même, l'Utilisateur est responsable de la diffusion de commentaires/photos qu'il peut être amené à publier dans le cadre des projets qu'il suit ou auxquels il contribue.

Schneider Electric ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute conséquence préjudiciable éventuelle pour l'Utilisateur ou pour les tiers d'une utilisation non conforme aux présentes conditions d'utilisation.

Schneider Electric ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des décisions prises ou des mesures prises par l'Utilisateur de *VolunteerIn*.

La responsabilité de Schneider Electric ne pourra être recherchée ou retenue dans le cas d'indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie de l'accès *VolunteerIn* toute difficulté liée au temps de réponse, et, en général, à un défaut de performance du site.

Schneider Electric ne procède pas à des sauvegardes pour les Utilisateurs au-delà de la durée de conservation des données mentionnée au paragraphe 8.4, il est donc fortement recommandé que chaque Utilisateur fasse une sauvegarde de toutes ses données. Schneider Electric ne saurait dans ce cas engager sa responsabilité en cas de perte de données de l'Utilisateur.

Schneider Electric ne garantit pas aux Employés et Retraités qu'ils trouveront une mission de bénévolat correspondant à leurs compétences ni qu'ils obtiendront une réponse positive à leur candidature à une mission, et ne saurait en aucun cas être tenu responsable de l'absence de mission en lien avec les compétences de l'Utilisateur.

## **11. Validité des conditions d'utilisation**

### **11.1. Accès à *VolunteerIn***

Ces présentes Conditions générales d'utilisation prendront effet à partir de la date d'enregistrement de l'Utilisateur ou d'activation de son compte *VolunteerIn*.

Schneider Electric se réserve le droit de mettre un terme au service *VolunteerIn* à tout moment et pour quelque cause que ce soit sous réserve d'un délai de prévenance raisonnable de l'Utilisateur.

### **11.2. Nullité de ces conditions**

Si l'une des quelconques présentes dispositions est tenue pour invalide, illégale, nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions des Conditions générales d'utilisation.

### **11.3. Modification des Conditions Générales d'Utilisation**

Schneider Electric est libre de modifier les Conditions Générales d'Utilisation à tout moment. Il est donc conseillé à l'Utilisateur de se référer régulièrement à la dernière version des Conditions Générales d'Utilisation disponible en permanence sur le site *VolunteerIn*.



La poursuite de l'utilisation de *VolunteerIn* après la publication de la mise à jour des Conditions Générales d'Utilisation de *VolunteerIn* nécessitera une nouvelle acceptation par l'Utilisateur.

## **12. Résiliation**

Dans le cas d'un manquement aux présentes obligations, chaque partie peut mettre un terme à l'utilisation *VolunteerIn*.

En outre, il sera automatiquement mis un terme au service *VolunteerIn* dans le cas de la suppression du compte *VolunteerIn* par l'Utilisateur.

Lors de l'inscription en ligne, l'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes et complètes comme demandé dans le formulaire d'inscription. Si un Utilisateur fournit des informations fausses, incomplètes, inexactes ou périmées ou si l'Utilisateur ne se conforme pas à l'une ou à la totalité des obligations qui lui incombent conformément aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, Schneider Electric peut légalement suspendre le compte de l'Utilisateur ainsi que l'accès à tout ou partie du site *VolunteerIn* immédiatement et indéfiniment.

Toutes les données relatives à l'Utilisateur, et les données stockées seront ensuite détruites après la durée indiquée à l'article 8.5.

## **13. Droit applicable et attribution de juridiction**

Ce contrat est régi par la loi française.

Les Conditions générales d'utilisation sont rédigées en français ou dans la langue du pays de l'Utilisateur. En cas de divergence d'interprétation, la langue française a préséance.

Les parties s'engagent à faire tous les efforts pour résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait surgir de l'interprétation, l'exécution et / ou la résiliation de ces Conditions Générales d'Utilisation.

Le cas échéant, ce différend sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris, même dans le cas d'une demande incidente, de garantie ou de pluralité de défendeurs.

Dernière date de mise à jour : 01/05/2017